



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

généralités

Question écrite n° 84157

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le concept d'éco-conduite. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en matière de développement et de promotion de cette pratique.

Texte de la réponse

Les mesures visant à promouvoir un type de conduite économique et respectueux de l'environnement s'inscrivent pleinement dans la politique de la sécurité routière, mais aussi du développement durable, du Gouvernement ainsi que dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. À l'occasion de la campagne de communication menée par la sécurité routière « conduire moins vite, c'est moins d'accidents, moins de CO2, moins cher », le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le secrétariat d'État chargé des transports ont appelé les Français à une conduite écoresponsable permettant de réduire le risque d'accidents (de 10 à 15 %), de réduire sa consommation de carburant (jusqu'à 15 % d'économie) et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. De façon coordonnée, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dans le cadre de sa campagne de mobilisation en faveur des actions de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation au changement climatique, a relayé la politique de l'écoconduite sous forme de conseils à l'usage des conducteurs. Ces conseils portent aussi bien sur l'entretien du véhicule que sur la conduite elle-même. Par ailleurs, l'intégration des concepts d'écoconduite dans le programme national de formation (PNF) à la conduite, mis en oeuvre par les enseignants de la conduite, est actuellement à l'étude en partenariat avec les professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière. Pour dispenser au mieux les conseils d'éco-conduite auprès des apprentis conducteurs, la formation des enseignants de la conduite comportera également un apprentissage à une conduite plus respectueuse de l'environnement. Enfin, depuis le début de l'année 2010, la conduite économique et respectueuse de l'environnement est évaluée lors de l'examen du permis de conduire, à la fois lors de l'épreuve théorique du code et durant l'épreuve pratique de la conduite.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84157

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7751

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10311